



Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil Municipal du 27 novembre 2015

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI) de la Seine- Maritime

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet en date du 2 octobre 2015 concernant le schéma départemental de coopération intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1 - émet un avis défavorable sur le SDCI tel que présenté et propose que soient pris en compte les bassins de vie dans un territoire intercommunal sans enclave géographique par l'extention aux communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville et de refuser l'extension à la commune de Normanville.

2 - se prononce en faveur d'une évolution du périmètre intercommunal avec la fusion de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre et celle d'Entre Mer et Lin, ainsi qu'à l'extension aux communes d'Ancourteville-sur-Héricourt, Beuzeville-la-Guéraud, Cleuville, Sommesnil, Thiouville, Vinnemerville et Criquetot-le-Mauconduit

Cantine scolaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer au 2 janvier 2016 comme suit le tarif de la cantine scolaire :

- Tarif A 3,30 euros
- Tarif B 4,90 euros
- Tarif C 5,20 euros
- Tarif D 4,30 euros

Salle Cauchoise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location de la salle cauchoise au 2 janvier 2016 comme annexé à la présente délibération (voir en mairie).

Location des salles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer à partir du 2 janvier 2016 comme suit le tarif de :

- Salle polyvalente 76,00 euros
- Salle du Parc de l'Ange Gardien 49,00 euros
- Salle du Moulin 49,00 euros
- Location de tables rectangulaires 4,00 euros
- Location de chaises 0,50 euros

Concession cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer à partir du 2 janvier 2016, le tarif ci-dessous pour les concessions dans le cimetière communal :

▪ Concession de 3 m ²	trentenaire	150 euros
	cinquantenaire	255 euros
▪ m ² supplémentaire	trentenaire	90 euros
	cinquantenaire	145 euros

Colombarium

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer au 2 janvier 2016 comme suit le tarif du colombarium :

▪ Urne	15 ans	360 euros
	30 ans	565 euros

Indemnités pour le gardiennage de l'église

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de fixer pour l'année 2015 l'indemnité de gardiennage de l'église à 474,22 euros pour Madame Jocelyne FAUVEL,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

Admission en non-valeur

Sur proposition de Madame le Comptable Public, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

1° - décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes au nom de Didier TOUTAIN :

N° 199 de l'exercice 2004 d'un montant de 373,45 euros cantine scolaire
N°200 de l'exercice 2004 d'un montant de 1 085,46 euros cantine scolaire
N° 201 de l'exercice 2004 d'un montant de 530,19 euros cantine scolaire

2° - dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 989,10 euros,

3° - dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

Décision Budgétaire Modificative

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide la décision modificative budgétaire suivante :

▪ article 61522	- 7 430,00 euros
▪ article 73925	+ 5 440,00 euros
▪ article 6542	+ 1 990,00 euros

Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les services de l'État pour le raccordement au système d'alerte et d'information des populations de notre sirène communale d'alerte.

Notre commune aura à sa charge l'installation et le raccordement d'une nouvelle armoire électrique pour un montant hors taxes de 1 040,20 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'État relative au raccordement de la sirène communale au système d'alerte et d'information des populations.

Dossier Ad'ap

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la synthèse du diagnostic accessibilité réalisé par l'Atelier Grégoire Auger, architecte-urbaniste. Ce dossier concerne 10 ERP appartenant à notre commune, avec des travaux réalisés sur une période de cinq années, pour un coût total hors taxes de 35 100 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide les travaux prescrits dans la synthèse du diagnostic accessibilité.

Contrat de maintenance chauffage église

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance du chauffage de l'église avec l'entreprise PAUMELLE, sis à Gruchet-le-Valasse, pour un montant de 533,45 euros TTC.